

Rapport annuel exercice 2017/2018

Période 1.7.2017 - 30.6.2018

La 100ème assemblée annuelle est influencée entre autres par les élections du Comité. La majorité du Comité se prête à une réélection, ce qui promet la continuité. Pour Stephan Stauber (BS) et Markus Beeler (SZ) l'activité au comité se termine avec l'assemblée annuelle 2017/2018. C'est le début d'un processus souple de renouvellement qui se poursuivra dans les prochaines années, non seulement en termes de personnel.

En rétrospective, le dernier exercice était de nouveau très riche en activités. Sans le grand engagement de toutes les personnes de la CSI, l'accomplissement des tâches croissantes n'aurait pas été possible.

En vue du centenaire de notre organisation en 2019, la joie anticipée et une certaine fierté à l'égard de ce qui a été accompli depuis 1919 s'annoncent enfin.

1. Personnel et Organisation

1.1 Composition du Comité

Durant l'exercice 2017/2108, la composition du Comité était la suivante:

Jakob Rütsche, TG, président

Markus Beeler, SZ

Marc Bugnon, AFC

Claudio Fischer, BE, caissier

Adrian Hug, AFC

Guido Jud, ZG
Marinette Kellenberger, VD
Lino Ramelli, TI
Felix Sager, SG
Stephan Stauber, BS, vice-président
Ralph Theiler, AFC
Youssef Wahid, NE
Marina Züger, ZH

Les personnes suivantes ont participé aux séances du Comité en tant qu'invités permanents:

Andreas Huber, FDK
Peter Nefzger, BL

En fonction de l'ordre du jour, des experts de l'AFC ou des administrations fiscales cantonales ont été accueillis aux séances.

Olivier Margraf (TG) est responsable de la tenue des procès-verbaux, de l'organisation et de la préparation des séances du Comité. Monika Fischer Guerrero est chargée des sites Internet et Intranet et se consacre également à la traduction.

Il est très apprécié au sein du Comité qu'Andreas Huber, secrétaire de la CDF, accompagne la discussion technique et puisse apporter les impacts qui en résultent dans la discussion politique. En août, le Comité a dû prendre note avec grand regret du décès du professeur Ueli Cavelti. Il avait précédemment démissionné de sa fonction de conseiller juridique de la CDF. La coopération avec la CDF devra donc être intensifiée à l'avenir afin de combler la lacune qui en résulte.

Je tiens à remercier toutes les collègues et tous les collègues ainsi que les invités du Comité pour leur collaboration confiante, constructive, collégiale et inspirante.

1.2 Commissions

Le 1er janvier 2018, Felix Sager (SG) a repris la présidence de la COLOG de Stephan Stauber (BS) qui occupait cette fonction de manière méritoire pendant près de 20 ans.

Les présidences des autres commissions restent inchangées.

1.3 Départ de membres méritants du Comité

Stephan Stauber (BS) a annoncé son départ à la retraite depuis quelque temps. Il quittera le Comité fin septembre 2018 après 20 ans d'activité. Stephan Stauber a dirigé les destinées de la COLOG aussi longtemps et a fait preuve d'une grande prudence et clairvoyance, ce qui s'est manifesté dans de nombreux projets informatiques réussis au profit des cantons. Je tiens à remercier Stephan Stauber de son engagement énorme tout au long de ces années!

Markus Beeler (SZ) quittera également le Comité fin septembre 2018. Un grand merci à Markus pour son grand engagement pour les intérêts de la CSI. Sa nature constructive et critique a également animé et enrichi la discussion au sein du Comité.

1.4. ... et entrée de nouveaux «forces»

Peter Nefzger (BL), qui accompagne le Comité en tant qu'invité depuis septembre 2014 et qui connaît donc très bien les activités du comité, a accepté de prendre la succession de Stephan Stauber. Peter Nefzger préside actuellement le groupe de travail certificat de salaire.

Marianne Nufer (NW) s'est déclarée prête à prendre la succession de Markus Beeler.

Peter Nefzger et Marianne Nufer sont disposés pour être élus lors de l'assemblée annuelle 2017/2018. Les autres membres du Comité ont décidé de se représenter à la réélection.

1.5 Séances du Comité

Au total, le Comité s'est réuni pour six séances. Divers cantons et l'AFC ont encore généreusement offert leur hospitalité. Les séances se sont tenues aux endroits suivants au cours de la période considérée :

30/31 août 2017	St. Gallen	2 jours
15 octobre 2017	Bern, ESTV	½ jour
15 novembre 2017	Zürich	1 jour
31 janvier /1er février 2018	Leukerbad (VS)	2 jours
22 mars 2018	Bern (HdK)	1 jour
27/28 juin 2018	Brunnen (SZ)	2 jours

Si le Comité se trouve dans un canton d'accueil, il est d'usage qu'un représentant du gouvernement du canton d'accueil, généralement la directrice ou le directeur des finances, prenne le temps de transmettre un message de bienvenue. Au cours du dernier exercice, le Comité a ainsi bénéficié à maintes reprises de la bienveillance et de l'appréciation de la part des responsables politiques cantonaux de l'exécutif.

1.6 Dialogue avec les associations économiques

Le 8 mars 2018 une délégation du Comité a rencontré une délégation des associations économiques (economiesuisse, SwissHoldings et Union suisse des arts et métiers). Le dialogue continu et les échanges avec les représentants de l'économie doivent être considérés comme très important. D'une part, les représentants des entreprises peuvent faire part de leurs préoccupations. De l'autre, la CSI peut faire comprendre ses positions qui ne sont pas souvent incontestées. Du côté de la CSI, Jakob Rütsche (TG), Youssef Wahid (NE), Peter Nefzger (BL) et Olivier Margraf (TG) [procès-verbal] ont participé.

1.7 Autres manifestations

Les cheffes et les chefs des administrations fiscales cantonale se sont réunis le 3 octobre 2017 et le 7 mars 2018 chez l'AFC à Berne. En particulier, des sujets d'actualité ont été traités, tels que la mise en oeuvre fiscale de la stratégie énergétique 2050 (Ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles), notifications de départs, PF 17, traitement fiscale de kryptomonnaies, mise à jour des valeurs de répartition. Ces rencontres servent également, entre autres, à informer rapidement les cheffes et chefs qui ne sont pas représentés au Comité des développements en cours.

Le 29 septembre 2017, le groupe de travail fiscalité d'entreprise a organisé une séance d'information à Berne, au cours de laquelle ont été discutés avant tout les questions de l'imposition des sociétés. Nous remercions le professeur René Matteoli qui y a participé en tant que conférencier invité. Nous adressons également un grand merci à Jürg Altorfer, ZH, qui organise ces séances d'information et met son expertise concentrée à la disposition des cantons non représentés dans le groupe de travail fiscalité d'entreprise.

2. Formation

La formation des employés de l'AFC et des autorités fiscales cantonales est une préoccupation importante. Cette fonction essentielle est assurée par les cours de formations

CSI. Toutefois, il n'y aurait pas de tels cours si les enseignants, les responsables du script, les créateurs et correcteurs d'examen ne se mettaient pas régulièrement à la disposition pour la formation en plus de leur travail quotidien. Un grand merci pour ce grand effort.

La réunion des enseignants a eu lieu dans la matinée du 24 novembre 2017; dans l'après-midi, la fête des diplômés et la remise des diplômes aux personnes ayant terminé les cours CSI s'est déroulée dans un cadre digne. L'allocution pleine d'humour a été prononcée par le conseiller d'Etat Roberto Schmidt (VS).

3. Activités

Certaines activités sont traitées de façon plus détaillée ci-après.

Mise à jour des valeurs de répartition

Après avoir reçu le feu vert de la CDF à une mise à jour des valeurs de répartition, le Comité a adopté la version actualisée de la circulaire no. 22, valable à partir du 1er janvier 2019, lors de sa séance du 22 mars 2018.

Imposition des entreprises start-up

Le Conseil fédéral a chargé le DFF de rechercher, en collaboration avec les cantons, les moyens d'optimiser l'attractivité de la place économique suisse pour les entreprises start-up. A cette fin, un groupe de travail mixte (AFC/cantons) a été formé; celui-ci a préparé un rapport correspondant. Le Comité a pris note de ce rapport et en a discuté.

Circulaire no. 42 de l'AFC «Traitement fiscal des frais de formation et de formation continue à des fins professionnelles»

Le projet de la circulaire a été modifié sur certains points en raison des discussions controversées au sein du Comité. Entre-temps, cette circulaire de longue date attendue est publiée et en vigueur.

PF 17/RFFA

Lors de la séance extraordinaire du 25 octobre 2017 une consultation-type, élaborée par le groupe de travail fiscalité d'entreprise et des représentants des cantons Bâle-ville, Genève et Tessin et Adreas Huber (CDF), a été adopté à l'intention des cantons.

Circulaire sur l'imposition d'après la dépense

Dans le cadre des critères de qualification plus stricts pour l'imposition d'après la dépense au niveau de l'impôt fédéral direct, la circulaire correspondante a également été actualisée. Le Conseil d'administration en a pris note avec approbation.

Procédures de consultation

La CSI a encore rédigé divers consultations-type à l'intention des administrations fiscales cantonales ou des prises de position pour la CDF. Sont à mentionner les consultations concernant

- le projet fiscal 17 ;
- la révision totale de l'ordonnance du DFF sur l'impôt à la source ;
- la convention BEPS ;
- la politique conventionnelle suisse en matière de transports internationaux, d'athlètes et d'artistes ;
- la réduction pour participations pour instruments « too-big-to-fail » ;
- le remboursement de l'impôt anticipé ;
- le changement du système d'imposition de la propriété du logement.

En outre, la CSI s'est prononcée sur différentes affaires de l'AFC et de la SFI.

Réorganisation COLOG

Le Comité a approuvé une réorganisation de la COLOG initiée par le président de la commission. La nouvelle structure doit être mieux alignée sur les processus cibles.

Réorganisation CSI

Compte tenu des exigences accrues en matière d'agilité et d'efficacité, le Comité estime qu'il est de plus en plus nécessaire d'adapter la structure organisationnelle existante afin d'accroître, en particulier, la capacité de réaction. Un groupe de travail ad hoc composé de quelques membres du Comité sous la direction de Marina Züger cherchera des solutions.

Mise en oeuvre de la motion «Levée de l'obligation de signer la déclaration d'impôt»

Le Comité a été informé de l'état d'avancement des travaux législatifs. Au sein de la CSI, la COLEHA est mandatée pour s'occuper de cette affaire qui touche également les cantons. Une solution doit répondre non seulement aux exigences de simplicité et faisabilité, mais aussi tenir compte des préoccupations juridiques renonçant à une signature personnelle de la déclaration fiscale.

4. Remerciements

Il est toujours très impressionnant de voir de quels exploits la CSI est capable. Les prestations fournies doivent être développées en plus des activités quotidiennes de l'AFC et des administrations cantonales, ce qui nécessite un effort particulier. J'aimerais remercier tous ceux et toutes celles qui, une fois de plus, ont apporté une grande contribution et un grand engagement à la CSI au cours du dernier exercice.

Frauenfeld, en septembre 2018



Jakob Rütsche
Président CSI